



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

N° 2026-001  
7-10

Nombre de Membres  
en exercice : 11  
présents : 10  
votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le mercredi onze février à vingt heures trente minutes,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le mardi trois février 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Roger GABORIEAU.

**PRÉSENTS** : M. Roger GABORIEAU, Mmes Laura BABU, Jeanine FOURNIER, Martine GRATTON, Sophie IDIER, Annie JOYAU, Dominique PASQUIER, Marie RABILLER, Alexandra SIRET et M. Dominique LOISY,

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. Dominique PERRAUDEAU (pouvoir donné à Annie JOYAU),

**ASSISTENT** : M. Philippe BOUDEAU (Directeur), Dominique CHUPIN (Médecin Coordonnateur).

**OBJET : Loyer de référence pour le Foyer Soleil en 2026 compta M57**

Le Président indique que l'augmentation réglementaire pour 2026 est de 1,04 % (base Indice de Référence des Loyers du 2ème trimestre 2025 sources INSEE et ANIL).

En conséquence, les loyers de référence appliqués en 2026 seront les suivants :

LOYERS FOYER SOLEIL (En €)		T2	T3	T5
Numéro des conventions		48	1794	48
Loyers actuels au 1er janvier 2026		498.17 €	631.02 €	667.90 €
2025	redevances de loyers : plafonds autorisés	395,52 €	464,68 €	685.57 €
	redevances de loyers retenues	433,90 €	464.68 €	685.57 €
2026	redevances de loyers : plafonds autorisés	399.63 €	469.51 €	692.70 €
	redevances de loyers retenues	433,90 €	469.51 €	692.70 €

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve les redevances de loyers proposées au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le Président,  
Roger GABORIEAU

Roger Gaborieau  
Président du CCAS Lucs sur  
Boulogne  
16 févr. 2026